

## Rappel des faits

- La Cie des Guides (CGG) fondée en 1999 et Maiouri Nature Guyane (MNG) fondée en 2007, œuvrent aux moyens de plaider contre l'exploitation minière en Guyane, qu'elle soit légale ou illégale, compte tenu de l'atteinte au milieu naturel guyanais en résultant.

- Le 1er octobre 2018, la SAS TRAJAN a été autorisée, par le préfet de la Guyane, à exploiter une mine aurifère sur le site de la crique Nelson, affluent du fleuve Kourou, qui héberge depuis des décennies, de nombreux écolodges touristiques, mais aussi et surtout, le seul point de captage d'eau potable des Kourouciens. Estimant cette autorisation contraire aux dispositions des Codes minier et de l'environnement, la CGG a saisi le Tribunal administratif de Cayenne et obtenu, au terme d'une décision définitive son annulation le 12 déc. 2019.

- Le 11 septembre 2019, Gauthier Horth, membre du KSOG, association dédiée à la promotion et la défense des intérêts professionnels du secteur de l'orpaillage en Guyane, était interrogé sur les ondes de Radio Peyi. Au cours de cette émission, il se faisait le défenseur de l'orpaillage légal, se permettant d'ajouter que la Guyane accueille « la mine artisanale la plus respectueuse de l'Environnement au monde » vantant « un modèle de développement durable ». Il évoquait, notamment l'exploitation de la Crique NELSON en soutenant qu'il s'agissait d'une exploitation « exemplaire », pour conclure « je met n'importe qui au défi de nous montrer qu'il y a eu 0,0001% de changement sur la qualité de l'eau à Kourou, et que les opérateurs touristiques ont souffert d'une quelconque gêne par la présence de cette activité minière (...) on voit bien que [les opérateurs touristiques] racontaient des bêtises »

Le présentateur n'apportant auprès de défenseur de l'environnement Guyanais aucune contradiction à ces propos, la CGG décidait de se rendre en amont et en aval du périmètre de la mine de la Crique NELSON, afin d'effectuer des prélèvements et analyser la qualité de l'eau, et ce, pour vérifier la réalité des propos tenus le lobbyiste minier et notamment l'impact de cette exploitation sur le milieu naturel et aquatique.

- Afin que cette information soit la plus transparente possible et à l'abri de toute contestation sérieuse, la CGG décidait de filmer cette intervention, de transmettre pour analyse les échantillons à la société HYDRECO et de livrer les résultats au public.

- le 28 septembre 2019 : La Compagnie des Guides avec le soutien, de Maiouri Nature Guyane ont donc posté sur youtube une vidéo-reportage intitulée « Enquête en eau trouble – intoxic(ication) des mines en Guyane ».

<https://www.youtube.com/watch?v=SN8vQ19Jiz4>

- Les analyses montrent une très forte turbidité des eaux ainsi que de fortes valeurs de matières en suspension en aval de la crique Nelson.

- Le 22 novembre 2019 : la SAS Trajan, dépose plainte en diffamation publique contre la Compagnie des Guides de Guyane, et l'association Maïouri Nature Guyane, ainsi qu'à l'encontre de leur président respectif suite à la diffusion de cette vidéo.

- Le 17 décembre 2020 a lieu la première audience des parties prenantes : Tandis que l'avocat du minier s'indigne qu'aucune distinction n'a été faite entre les miniers légaux et illégaux, Me Rudy Constant, notre avocat, rappelle que nous avons pris le choix de ne pas désigner la société TRAJAN dans la vidéo, en « bipant » les passages où elle était nommée ; Il ne s'agissait donc pas d'une critique de la société TRAJAN mais des pratiques de l'orpaillage légal en Amazonie, face à ses défenseurs qui vantent son exemplarité. Notre avocat conclut : Les orpailleurs légaux militent et disent : « Nous sommes des gages d'excellence. Dont acte ! Mais qui peut exercer ce contrôle ? Il faut le concours de ces passionnés pour assurer une veille ». **S'adressant aux magistrats** : « On est en train de se servir de vous, d'une institution judiciaire, pour terroriser nos anges gardiens ».

## Pour en savoir plus :

*Dans cette affaire, les associations ont été défendues par Maître Emmanuel Tordjman, du cabinet Seattle, avocat à Paris, qui a rédigé les conclusions, aux fins de relaxe. Cet avocat spécialiste du droit de la presse et de l'environnement, a par ailleurs, défendu Mediapart, depuis sa création, dans près de 200 procédures dont les journalistes d'investigation ont été la cible.*

*C'est Maître Rudy Constant, avocats au barreau de Cayenne, qui a assuré localement notre défense au tribunal correctionnel de Cayenne.*

### Articles de Guyaweb sur ce dossier : (page suivante)

1 - Mines en Guyane : « Enquête en eaux troubles » - Publié le 02/10/2019

<https://www.guyaweb.com/actualites/news/sciences-et-environnement/mines-en-guyane-enquete-en-eaux-troubles/>

2 - AEX Nelson : annulation de l'arrêté par le tribunal administratif - Publié le 12/12/2019

<https://www.guyaweb.com/actualites/news/aex-crique-nelson/aex-nelson-annulation-de-larrete-par-le-tribunal-administratif/>

3 - AEX Nelson / « Enquête en eaux troubles » : la SAS Trajan porte plainte en diffamation Publié le 17/12/2019

<https://www.guyaweb.com/actualites/news/aex-crique-nelson/aex-nelson-enquete-en-eaux-troubles-la-sas-trajan-porte-plainte-en-diffamation/>

4 - AEX Nelson : audience pour diffamation publique renvoyée au 27 février - Publié le 21/01/2020

<https://www.guyaweb.com/actualites/news/aex-crique-nelson/aex-nelson-audience-renvoyee-au-27-fevrier/>

5 - Tribunal : comparution de la Compagnie des guides et Maiouri Nature Guyane - Publié le 18/12/2020

<https://www.guyaweb.com/actualites/news/aex-crique-nelson/tribunal-comparution-de-la-compagnie-des-guides-et-maiouri-nature/>

### Articles de Guyaweb sur une autre pollution minière :

- Gold'Or condamnée à 100 000 euros d'amende avec sursis dans l'affaire de pollution environnementale – Publié le 4/12/20

<https://www.guyaweb.com/actualites/news/activite-miniere/goldor-condamnee-a-100-000-euros-damende-avec-sursis-dans-laffaire-de-pollution-environnementale>

- Affaire Gold'Or : la société minière de la famille Ostorero également condamnée à verser 10 000 euros à l'ONF, 10 000 euros à GNE, 10 000 euros à FNE et à compenser leurs frais de procédure – Publié le 13/12/20

<https://www.guyaweb.com/actualites/news/justice/affaire-goldor-la-societe-miniere-de-la-famille-ostorero-egalement-condamnee-a-verser-10-000-euros-a-lonf-10-000-euros-a-gne-et-10-000-a-fne-et-a-compenser-leurs-frais-de-procedure/>

PS : Il est toujours possible de nous aider financièrement à poursuivre nos luttes citoyennes en terme de préservation de l'Environnement en Guyane en répondant présent à notre appel à dons via la plateforme sécurisée HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/maiouri-nature-guyane/formulaires/2>